COMMUNE DE CARSPACH

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH

DE LA SEANCE DU 23 MAI 2023

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN
sur la convocation qui leur a été faite en date du 16 mai 2023,
sont :

Présents : M. Jean-Yves MOSSER, 1er adjoint, Mme Véronique LIDIN, 2ème adjointe - M. Philippe WALCH, 3ème adjoint - Mme Agnès HARNIST, 4ème adjointe - M. André DUSIC, 5ème adjoint - Mme Maryse DELATTRE - Mme Brigitte HORNY – Mme Sylvie HILBOLD - M. Claude LEBOURGEOIS - Mme Isabelle GRZESIK - M. Christophe KNECHT- Mme Christelle FAFFA - M. Laurent KELLER – Mme Anne SCHILLINGER – M. Dany HARTMANN - M. Benoît PETER.

Excusés : M. Pascal HELL – Mme Céline HOUX, qui a donné procuration à Mme Véronique LIDIN.

Également présent :
Monsieur Christophe GISSINGER, Secrétaire Général
Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER, Responsable des affaires générales et financières.

Secrétaire de séance : Mme Véronique LIDIN, assistée de Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER.

M. le Maire remercie l'ensemble des conseillères et conseillers présents, et précise que M. Pascal HELL et Mme Céline HOUX (procuration à Mme Véronique LIDIN) sont excusés.
Il rappelle ensuite l'ordre du jour :

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 11 avril 2023.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

A. Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales ;
B. Communauté de communes Sundgau : débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

POINT 3 : AFFAIRES TECHNIQUES

A. Prolongation contractuelle du marché de travaux N°01/2022 (lot 1) avec la société PONTIGGIA ;
B. Prolongation contractuelle du marché de travaux N°01/2022 (lot 2) avec la société HUBER Electricité ;
C. Réhabilitation de l'ancien presbytère : attribution des marchés de travaux.

POINT 4 : APPROBATION DE FACTURES

POINT 5 : DIVERS

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 11 avril 2023.

Les conseillères et conseillers ont été destinataires du PV de la dernière séance du Conseil Municipal via l'espace privé « élus » du site internet.

M. le Maire demande si les élus ont des remarques à émettre suite à ce PV.

Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ledit P.V. ; ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

POINT 2 : Affaires intercommunales

A. Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales ;

M. le Maire demande aux conseillères et conseillers s'ils se sont rendus à des réunions depuis la dernière séance du conseil municipal.

Mme Maryse DELATTRE s'est rendue à la réunion du comité syndical de la Brigade verte ; elle précise que le comité représente en tout 400 délégués représentants les communes adhérentes (environ 200 personnes étaient présentes). Le bureau du comité a proposé la restriction plutôt drastique du nombre de représentants, qui s'élèverait ainsi à 25 ! Les délégués ayant montré une désapprobation massive, un vote à bulletin secret à été proposé. Toutefois, vu la complexité, le point a été reporté.

M. Benoît PETER et M. Laurent KELLER se sont rendus au 25ème anniversaire de Territoire Energie Alsace à l'écomusée d'Ungersheim le 15 avril. La création du Syndicat date du 19 décembre 1997, son premier président était M. René DANESI. Le 31 août 1998, le syndicat signait son premier contrat de concession avec EDV pour 25 ans. Le premier janvier 2001, un contrat de concession avec GDF a été signé pour 25 ans ;
Territoire d'Energie Alsace rassemble 368 communes Haut-Rhinoises et deux communautés de communes composées de 35 communes Bas-Rhinoises.
Le syndicat est propriétaire de plus de 10 000 km de réseaux électriques, 4059 km en haute tension et 6613 en basse-tension.
La matinée s'est conclue par la signature du nouveau contrat de concession Gaz 2023-2052 avec GRDF après 15 mois de négociations, avec pour principal objectif la transition écologique, et vise 7% de la consommation alsacienne de gaz vert pour 2025.
Dans le Haut-Rhin, le potentiel est de 12 unités de méthanisation actuellement.

B. Communauté de communes Sundgau : débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

La Chambre Régionale des Comptes Grand Est a rédigé son rapport d'observations définitives de la Communauté de Communes Sundgau.
Le rapport reprend les comptes de la CCS des exercices 2017 et suivants.

Les élus ont été destinataires du rapport complet via l'espace privé élus du Site internet ; ce dernier doit être soumis au Conseil municipal.

Le rapport conclut que :

« Une gouvernance de qualité entoure le fonctionnement des instances et services communautaire, la CCS disposant d'effectifs en croissance pour l'exercice de compétences élargies. Une meilleure sécurisation du système d'information apparaît toutefois nécessaire, tant d'un point de vue des matériels que des procédures. Si le budget principal présente une situation financière saine, celle des budgets annexes est plus contrastée, appelant des mesures permettant de préserver leur équilibre.
En charge des services d'eau et d'assainissement, la CCS s'attache à sécuriser l'approvisionnement en eau des habitants de son territoire. Néanmoins, elle gagnerait à simplifier et à homogénéiser sa politique tarifaire. La chambre a formulé deux rappels du droit et huit recommandations. »

Le Maire ouvre le débat et précise que ce rapport a été présenté en réunion du Conseil communautaire. Le budget de la CCS est équilibré, une hausse des taux de la fiscalité intercommunale ayant été votée pour pallier les dépenses. L'encourt qui concerne le budget assainissement est important.

Les élus concluent que le rapport de la Chambre Régionale des comptes est correct, mais soulignent, qu'au-delà des données financières, le manque de proximité reste à remédier.

POINT 3 : AFFAIRES TECHNIQUES

A. Prolongation contractuelle du marché de travaux N°01/2022 (lot 1) avec la société PONTIGGIA ;

Le Maire rappelle au Conseil que le marché de travaux ci-dessus a été signé le 23 mai 2022 pour une durée contractuelle de 12 mois.

Au cours du chantier il est apparu que le pont enjambant le Dorfbach nécessitait des travaux complémentaires non initialement prévus au marché.

A cette fin, nous avons conclu avec le Bureau d'Etudes structure CEDER une mission relative à la validation d'une étude structure, d'un plan de coffrage et d'armature. Cette étude a débouché sur la consultation de plusieurs entreprises spécialisées afin de réaliser les travaux de reconstruction de ce pont. Cette consultation se terminera le 31 mai 2023 pour une réalisation des travaux au courant de l'été 2023. Les travaux de voirie ne pourront donc être réalisés qu'à compter du mois de septembre 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prolonger, après accord du titulaire, le délai contractuel du marché jusqu'au 30 novembre 2023 afin de couvrir l'ensemble des opérations de réception des travaux.

Il est à noter que le délai d'exécution, quantifié en semaines, demeure inchangé.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- Valider la prolongation de la durée contractuelle du marché jusqu'au 30 novembre 2023

B. Prolongation contractuelle du marché de travaux N°01/2022 (lot 2) avec la société HUBER Electricité ;

Le Maire rappelle au Conseil que le marché de travaux ci-dessus a été signé le 28 avril 2022 pour une durée contractuelle de 12 mois.

Au cours du chantier il est apparu que des difficultés ont affecté les délais de réalisation des travaux du lot voirie.

L'ensemble des travaux de dépose des réseaux aériens n'a donc pas pu être réalisé aux termes du délai contractuel initial. Ces travaux seront achevés au mois de juin 2023.

Il est donc proposé de prolonger le délai contractuel jusqu'au 30 septembre 2023 afin de couvrir l'ensemble des opérations de réception.

Il est à noter que le délai d'exécution, quantifié en semaines, demeure inchangé.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- Valider la prolongation de la durée contractuelle du marché jusqu'au 30 septembre 2023.

En ce qui concerne ce chantier dans sa globalité, M. le Maire précise que l'ensemble des maisons sont alimentées en sous-terrain ; il reste à enlever les pylônes et câbles (première quinzaine de juin). Les enrobés à refaire sur les trottoirs seront fait encore cette semaine. Une réunion est prévu jeudi après-midi avec le maître d'œuvre pour faire le point de tous les détails du chantier.

C. Réhabilitation de l'ancien presbytère : attribution des marchés de travaux.

Le Maire rappelle au Conseil qu'une nouvelle consultation a été publiée le 21 avril 2023 suite à la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de la première consultation.

Le Maire rappelle également que le projet avait été revu afin de tenir compte de la réalité des prix des travaux constatés en cette période de forte inflation pour rester dans les crédits votés au budget 2023. Il est à noter qu'une partie des travaux sera imputée sur l'exercice 2024 du fait du décalage du démarrage de l'opération au 03 juillet 2023 pour une période de travaux de 7 mois.

Le marché est décomposé en 11 lots pour un montant estimatif arrêté à 414 823,00 € HT.

Trente-deux offres ont été reçues avant le délai de forclusion fixé au 19 mai 2023 à 12h00.

Ces offres ont été analysées par les services de la Mairie en leur qualité de maître d'œuvre du projet selon les critères définis dans le règlement de consultation et qui sont les suivants :

- Proposition d'honoraires : 55%
- Note méthodologique, les références du candidat, disponibilité des équipes : 30%
- Proposition de délai (à formaliser dans l'acte d'engagement) : 15%

Le règlement de la consultation précise dans son article 4 que *« le présent marché est susceptible de négociation. La commune se réserve cependant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation ».* Il est donc possible d'entrer en négociation pour certains lots sous réserve de respecter l'égalité de traitement des candidats sur ces lots précis.

Le Maire présente ensuite les tableaux d'analyse des offres.

Une synthèse est présentée ci-dessous.

LOT 1 : TERRASSEMENT	*17 517,00 €*	*(Estimation HT)*			
Candidat	Prix	Note pondérée sur le critère prix *(55 points)*	Note pondérée sur le critère valeur technique *(30 points)*	Note pondérée sur le critère délai *(15 points)*	TOTAL
ENCER	14 160,00 €	34,84	21,00	12,00	67,84
LUDC	8 970,50 €	55,00	12,00	0,00	67,00
ALTKIRCH CONSTRUCTION	14 438,00 €	34,17	30,00	7,50	71,67
STP MADER	19 582,00 €	25,20	27,00	3,38	55,58

Proposition du pouvoir adjudicateur après avis du maître d'œuvre : Attribution du marché à l'offre la mieux-disant compte tenu de la cohérence des offres par rapport au besoin estimé et au fait que ce lot est présent dès l'ouverture de l'opération le 03 juillet 2023.

LOT 2 : DEMOLITION, DESAMIANTAGE, GROS ŒUVRE	*88 000,00 €*	*(Estimation HT)*			
Candidat	Prix	Note pondérée sur le critère prix *(55 points)*	Note pondérée sur le critère valeur technique *(30 points)*	Note pondérée sur le critère délai *(15 points)*	TOTAL
METZGER BTP	88 439,50 €	55,00	30,00	0,00	85,00
ALTKIRCH CONSTRUCTION	91 862,46 €	52,95	30,00	15,00	97,95

Proposition du pouvoir adjudicateur après avis du maître d'œuvre : Attribution du marché à l'offre la mieux-disant compte tenu de la cohérence des offres par rapport au besoin estimé (+ 4,39% au regard du montant estimatif) et au fait que ce lot est présent dès l'ouverture de l'opération le 03 juillet 2023.

LOT 3 : CHARPENTE, COUVERTURE, ZINGUERIE	*50 608,00 €*	*(Estimation HT)*			
Candidat	Prix	Note pondérée sur le critère prix *(55 points)*	Note pondérée sur le critère valeur technique *(30 points)*	Note pondérée sur le critère délai *(15 points)*	TOTAL
JDS Toitures	61 045,20 €	52,30	21,00	15,00	88,30
GLOBAL BAT	58 048,60 €	55,00	21,00	15,00	91,00

Proposition du pouvoir adjudicateur après avis du maître d'œuvre : Compte tenu de l'écart avec le montant estimatif et de la date de commencement de la prestation (28/08/2023) il est proposé d'entrer en négociation sur l'ensemble des critères.

LOT 4 : PLATRERIE, ISOLATION, FAUX PLAFOND	*60 289,00 €*	*(Estimation HT)*			
Candidat	Prix	Note pondérée sur le critère prix *(55 points)*	Note pondérée sur le critère valeur technique *(30 points)*	Note pondérée sur le critère délai *(15 points)*	TOTAL
WEREY	82 967,47 €	44,25	27,00	7,50	78,75
ISOSYSTEM	70 005,80 €	52,44	27,00	11,25	90,69
GLOBAL BAT	66 748,00 €	55,00	21,00	15,00	91,00

Proposition du pouvoir adjudicateur après avis du maître d'œuvre :	Compte tenu de l'écart avec le montant estimatif, de la proximité des notes et de la date de commencement de la prestation (04/09/2023) il est proposé d'entrer en négociation sur l'ensemble des critères.

LOT 5 : ECHAFAUDAGE	*3 780,00 €*	*(Estimation HT)*			
Candidat	Prix	Note pondérée sur le critère prix *(55 points)*	Note pondérée sur le critère valeur technique *(30 points)*	Note pondérée sur le critère délai *(15 points)*	TOTAL
ECHAPRO	3 250,05 €	55,00	30,00	15,00	100,00
FREGONESE	8 000,00 €	22,34	30,00	15,00	67,34
TECHNIC ECHAF	3 400,00 €	52,57	30,00	15,00	97,57

Proposition du pouvoir adjudicateur après avis du maître d'œuvre :	Il est proposé d'attribuer ce lot à l'entreprise la mieux-disante compte tenu de la cohérence des offres et du prix par rapport à l'estimation du besoin.

LOT 6 : ELECTRICITE	*45 000,00 €*	*(Estimation HT)*			
Candidat	Prix	Note pondérée sur le critère prix *(55 points)*	Note pondérée sur le critère valeur technique *(30 points)*	Note pondérée sur le critère délai *(15 points)*	TOTAL
CAELEC 68	45 864,95 €	55,00	25,50	9,00	89,50
OMNI ELEC	51 142,80 €	49,32	19,50	3,00	71,82
GLOBAL BAT	49 597,98 €	50,86	21,00	15,00	86,86

Proposition du pouvoir adjudicateur après avis du maître d'œuvre :	Attribution du marché à l'offre la mieux-disant compte tenu de la cohérence des offres par rapport au besoin estimé (+ 1,92% au regard du montant estimatif) et au fait que ce lot est présent dès l'ouverture de l'opération le 03 juillet 2023 pour les raccordements de chantiers

LOT 7 : CHAUFFAGE, VENTILATION	*64 200,00 € (Estimation HT)*				
Candidat	Prix	Note pondérée sur le critère prix *(55 points)*	Note pondérée sur le critère valeur technique *(30 points)*	Note pondérée sur le critère délai *(15 points)*	TOTAL
ARNES THERMIQUE	77 864,00 €	47,04	0,00	11,25	58,29
GLOBAL BAT	99 421,15 €	36,84	21,00	9,38	67,22
RHIN CLIMATISATION	84 806,48 €	43,19	30,00	14,06	87,25
GRAF STIHLE	99 316,47 €	36,88	28,50	15,00	80,38
PASSION CLIM	66 600,00 €	55,00	15,00	14,06	84,06

Proposition du pouvoir adjudicateur après avis du maître d'œuvre : Compte tenu de l'écart important constaté sur la majorité des offres avec le montant estimatif et de la date de commencement de la prestation (11/09/2023) il est proposé d'entrer en négociation sur l'ensemble des critères.

LOT 8 : SANITAIRE	*17 330,00 € (Estimation HT)*				
Candidat	Prix	Note pondérée sur le critère prix *(55 points)*	Note pondérée sur le critère valeur technique *(30 points)*	Note pondérée sur le critère délai *(15 points)*	TOTAL
ARNES THERMIQUE	21 801,00 €	55,00	0,00	12,00	67,00
GLOBAL BAT	32 430,54 €	36,97	21,00	0,00	57,97
RHIN CLIMATISATION	30 298,59 €	39,57	30,00	12,00	81,57
GRAF STIHLE	28 366,18 €	42,27	28,50	15,00	85,77

Proposition du pouvoir adjudicateur après avis du maître d'œuvre : Compte tenu de l'écart important constaté sur la majorité des offres avec le montant estimatif et de la date de commencement de la prestation (11/09/2023) il est proposé d'entrer en négociation sur l'ensemble des critères.

LOT 9 : CARRELAGE, SOLS SOUPLES	*16 852,00 € (Estimation HT)*				
Candidat	Prix	Note pondérée sur le critère prix *(55 points)*	Note pondérée sur le critère valeur technique *(30 points)*	Note pondérée sur le critère délai *(15 points)*	TOTAL
MULTISOLS	19 162,00 €	47,89	30,00	15,00	92,89
BURGER	16 684,00 €	55,00	24,00	0,00	79,00

Proposition du pouvoir adjudicateur après avis du maître d'œuvre : La date de commencement de la prestation est fixée 15/11/2023. L'offre la moins-disante fait apparaître un doute sur la réalisation du ragréage sur le sol existant. Il est proposé d'entrer en négociation en sollicitant l'ensemble des candidats sur le coût éventuel de la réalisation d'une chape liquide en lieu et place du ragréage initialement prévu.

LOT 10 : MENUISERIE	*44 297,00 €*	*(Estimation HT)*			
Candidat	Prix	Note pondérée sur le critère prix *(55 points)*	Note pondérée sur le critère valeur technique *(30 points)*	Note pondérée sur le critère délai *(15 points)*	TOTAL
BITSCH	63 019,29 €	39,07	28,50	15,00	82,57
ALSACE MENUISERIE	44 770,00 €	55,00	28,50	12,00	95,50

Proposition du pouvoir adjudicateur après avis du maître d'œuvre :	Attribution du marché à l'offre la mieux-disant compte tenu de la cohérence des offres par rapport au besoin estimé (+ 1,07% au regard du montant estimatif) et au fait que ce lot est présent dès l'ouverture de l'opération le 03 juillet 2023.

LOT 11: SERRURERIE	*6 550,00 €*	*(Estimation HT)*			
Candidat	Prix	Note pondérée sur le critère prix *(55 points)*	Note pondérée sur le critère valeur technique *(30 points)*	Note pondérée sur le critère délai *(15 points)*	TOTAL
MARY	7 756,00 €	55,00	19,50	15,00	89,50
ROMAN	7 980,00 €	53,46	15,00	0,00	68,46

Proposition du pouvoir adjudicateur après avis du maître d'œuvre :	Compte tenu de l'écart avec le montant estimatif, de la proximité des notes et de la date de commencement de la prestation (15/11/2023) il est proposé d'entrer en négociation sur l'ensemble des critères.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les lots :
  - **N°01 Terrassement** à l'entreprise ALTKIRCH CONSTRUCTION qui a présenté l'offre la mieux-disante arrêtée au montant de 14 438,00 € HT
  - **N°02 : Démolition, Désamiantage, Gros Œuvre** à l'entreprise ALTKIRCH CONSTRUCTION qui a présenté l'offre la mieux-disante arrêtée au montant de 91 862,46 € HT
  - **N°05 : Echafaudage** à l'entreprise ECHAPRO qui a présenté l'offre la mieux-disante arrêtée au montant de 3 250,05 € HT
  - **N°06 : Electricité** à la société CA ELEC 68 qui a présenté l'offre la mieux-disante arrêtée au montant de 45 864,95 € HT
  - **N°10 : Menuiserie** à la société ALSACE MENUISERIE qui a présenté l'offre la mieux-disante arrêtée au montant de 44 770,00 € HT

- D'entrer en négociation avec l'ensemble des candidats des lots n°03 Charpente, couverture, zinguerie, n°04 : Plâtrerie, isolation, faux-plafond, n°07 : Chauffage, ventilation, n°08 Sanitaire, n°09 Carrelage, sols souple et n°11 : Serrurerie pour l'ensemble des critères.

- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.

POINT 4 : APPROBATION DE FACTURES

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre en charge dans le budget **« Divers »,** dans l'article 623, les factures suivantes :

- Paniers garnis et arrangement fleuri pour les grands anniversaires (budget prévu : environ 60 € par composition) :

◊ M. LINDECKER Joseph, 95 ans le 30/05/2023 ;

- Toutes les dépenses liées au repas offert aux participants de la Journée citoyenne du 13 mai 2023 : budget prévu, environ 2000.00 €.

- L'achat d'une gerbe pour la cérémonie du 8 mai : budget prévu, environ 100 €.

POINT 5 : DIVERS

- **Jury d'assises pour l'année 2024 :**

La répartition du nombre de jurés en vue de l'établissement de la liste des jurys d'assises dans le département est fixée au nombre de 602, qui doivent être tirés au sort par commune ou groupement de communes (en fonction du nombre d'habitants).

La commune de CARSPACH doit proposer 6 personnes : sont exclues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile 2024. Les personnes de 70 ans et plus ne sont pas à exclure, mais peuvent être dispensées des fonctions de jurés lorsqu'elles en font la demande à la commission qui siège à la cour d'appel. Il en est de même pour les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département.

La procédure implique que le tirage au sort doit être fait publiquement ; les séances du conseil municipal étant publiques, le Maire propose de l'effectuer aujourd'hui.

La liste d'émargement des élections municipales est utilisée comme base (tirage au sort par le numéro d'électeur entre 1 et 797 bureau 1 et entre 1 et 823 bureau 2). Il est également demandé de proposer le triple du nombre de jurés fixé par l'arrêté préfectoral (2 pour CARSPACH, soit 6 personnes). Il est proposé d'en sélectionner au hasard trois supplémentaires (au cas où certaines personnes tirées au sort seraient radiées de la liste depuis la dernière élection).

Le Maire propose à neuf conseillers municipaux de donner des numéros selon les critères indiqués ci-dessus. Les noms sont inscrits sur un tableau récapitulatif, les personnes tirées au sort seront contactées par les services de la Mairie.

- **URBANISME :**

M. le Maire donne connaissance aux élus des documents d'urbanisme qui ont été instruits depuis la dernière séance :

DECLARATION PREALABLE		
RTE SA représenté par M. Emmanuel RAMIRES	62, avenue du 8ème Régiment de Hussards	Installation d'un bâtiment technique
SPRINGER Sébastien	1, rue des Mésanges	Rénovation d'une clôture
GERSPACH Pascal	7, rue du Général de Gaulle	Pergolas bioclimatique
RENARD Philippe	1, rue du Gazon	Piscine semi-enterrée
RAMIREZ Emmanuel	17 rue de Fulleren	Création d'une pergola
BODVAI Agnès	30, rue Oberdorf	Pose de 5 fenêtres de toit
SAUTEBIN Laurent	54, rue du 7 Août	Isolation extérieure et ravalement de façades

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les élus prennent aussi note des demandes d'intention d'aliéner qui ont été déposées en Mairie depuis la dernière séance et pour lesquelles il n'a pas été jugé utile d'user du droit de préemption :

NOTAIRE	PROPRIETAIRE	BIEN VENDU	TARIF	ACQUEREUR
SCP KOENIG BAEUMLIN ANDELFINGER 68130 ALTKIRCH	VOGELWEITH Jennifer et DAILLY Kévin	Bâti sur terrain propre 41, rue du 7 Août Section 03 parcelles n°127 et 128 4,97 ares	290 000 €	DUQUESNE Pierre et MUNOZ TURBI Yafreisy
SCP KOENIG BAEUMLIN ANDELFINGER 68130 ALTKIRCH	M. Christophe VIRON	Bâti sur terrain propre 25, rue du Général de Gaulle Section 06 parcelle n°115 9,03 ares	215 000 €	HEINY Steve et SAUTEBIN Cindy
Me Capucine HERZOG 68050 MULHOUSE	Consorts JACQUIN	Bâti sur terrain propre 7, rue des Vignerons Section 05 parcelles n°317 et 318 8,04 ares	350 000 €	M. et Mme Francis POUZOL

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme Véronique LIDIN souhaite apporter des informations quant à la personne installée dans la Rue du Coteau depuis samedi. Il s'avère que cette dame était hébergée par une habitante de CARSPACH, qui a été hospitalisée. La famille a donc procédé à l'expulsion de cette dame (il y a un historique complexe dont on ne donnera pas de détail). Mme Véronique LIDIN ainsi que le Maire sont allés à sa rencontre tous les jours, à plusieurs reprises et ont contacté les organismes et associations adéquates. Le nécessaire est fait mais il est à préciser que les solutions proposées ne sont pas acceptées par cette personne qui s'entête à attendre une solution miraculeuse.

M. Claude LEBOURGEOIS tient à souligner la forte affluence de véhicules, que ce soit sur la traversée de CARSPACH ou au niveau du rond-point de Burnhaupt. Cette affluence semble de plus en plus importante, et pose la question de l'avancement des différentes liaisons projetées par les élus du département, et leur avancement.
M. le Maire précise qu'en ce qui concerne la liaison au départ du rond-point de HEIDWILLER, les élus du secteur font pression. En ce qui concerne le barreau ouest qui nous concerne davantage, nous n'avons pas de nouvelles sur l'avancement du projet.
M. le Maire ajoute qu'il a été convié à une réunion avec M. Paul HOFFER et des représentants de la CCS, car ce dernier souhaite ouvrir une plateforme de recyclage de déchets inertes, à plus grande échelle. Le Maire a d'ores et déjà indiqué, que cette plateforme engendrera de nombreux véhicules de type poids lourds, et à indiqué que la commune de CARSPACH n'acceptera pas ce type de structure si le barreau n'est pas mis en place. Le Maire a d'ailleurs rédigé un courrier au Président de la CEA en ce sens.

M. le Maire informe également l'assemblée qu'il a rencontré les représentants du lycée SONNENBERG et des transports FLUO, pour la circulation des bus à la prochaine rentrée : une solution plus appropriée a été apportée et simplifiera les déplacements des jeunes : initialement, les élèves du SONNENBERG qui venaient du secteur d'Hirsingue et au-delà, devaient monter jusqu'à la gare routière d'Altkirch, puis reprendre un bus pour revenir au SONNENBERG. Dorénavant, les bus déposeront directement les enfants devant le SONNENBERG. Le transport des élèves de CARSPACH vers le collège et le lycée d'Altkirch devrait également être plus approprié (suffisamment de places).

M. le Maire rappelle que le député Didier LEMAIRE tiendra une permanence à CARSPACH le 12 juin 2023.

Mme Agnès HARNIST remercie les personnes qui s'impliquent dans la quête pour la Ligue contre le cancer.

M. le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil municipal se déroulera le 13 juin 2023.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.